



PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2019

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Ministère du travail et de l'insertion professionnelle, et surtout dans le domaine du travail, en vue de renforcer les droits fondamentaux au travail, et de concrétiser le travail décent, ainsi que de promouvoir l'efficacité et l'efficience de la mission du contrôle de l'inspection du travail, et d'améliorer les indicateurs y afférant.

Un Plan national de l'inspection du travail « **PNIT** » a été élaboré et adopté selon une approche participative basée sur la concertation des Directeurs régionaux et provinciaux du Ministère.

Dans ce sens, une réunion avec les directeurs régionaux a été tenue le 24 Décembre 2018, en vue d'évaluer le bilan de la mise en œuvre du plan national de l'inspection du travail au titre de l'année 2018, et définir les priorités nationales au titre de 2019.

Le plan national de l'inspection du travail comporte trois composantes essentielles à savoir :

- Des priorités nationales ;
- Des priorités régionales ;
- Une Programmation libre.

Il vise à optimiser la gestion du temps consacré à la mission de contrôle, en consacrant une partie du temps à l'exécution des priorités nationales arrêtées par le service central en concertation avec les directions régionales, une autre partie du temps sera consacrée aux priorités régionales déterminées par les directions régionales en concertation avec les directions provinciales, quant au temps restant, il sera dévolu aux priorités issues des

sollicitations locales initiées par les agents de l'inspection aux niveaux des directions provinciales.

Le suivi et le soutien technique de ce plan sont assurés par les services de la direction du travail.

Il convient de signaler que le nombre de visites à effectuer par les agents de l'inspection du travail doit respecter les seuils suivants :

- ✓ Au moins 20 visites d'inspection par inspecteur et par mois ;
- ✓ Au moins 15 visites d'inspection par chef de circonscription et par mois;
- ✓ Au moins 10 visites d'inspection pour les médecins et ingénieurs chargés de l'inspection du travail ;
- ✓ Consécration du temps restant de la programmation concernant les priorités nationales et régionales à la Programmation libre.

Les priorités nationales du « **PNIT** » de 2019 ont été arrêtées comme suit:

Priorité 1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).

Priorité 2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.

Les priorités régionales sont définies selon la nature des activités économiques dominantes dans chaque région.

L'exécution de ce plan d'inspection débute le premier Janvier 2019.

(Ci-joint copie du plan national de l'inspection du travail au titre de l'année 2019 par Direction Régionale)

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle Souss Massa:

- Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'Agadir
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Chtouka Ait Baha
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Taroudant
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Tiznit

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2019

Démarche :

En adoptant une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux pour l'élaboration du PNIT, le plan de 2019 a défini comme objectifs stratégiques, le renforcement du contrôle des activités et secteurs à caractère précaire, et l'augmentation du taux de la couverture dans le domaine de la protection sociale.

A cet effet, le PNIT au titre de cette année a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 1-** Evaluation du PNIT au titre de l'année 2018 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 2-** Proposition des priorités du PNIT au titre de l'année 2019 à travers :
 - ✓ Une discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Un échange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 3-** Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et évaluer le PNIT 2018 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales) ;
- 4-** Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT ;
- 5-** Mise en œuvre du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des canevas détaillant les aspects juridiques à contrôler lors de l'exécution de chaque priorité nationale ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Agadir et région	Agadir
	Tiznit
	Taroudant
	Chtouka Ait Baha

Priorités nationales:	<p>1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).</p> <p>2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.</p>
------------------------------	--

Priorités régionales:	<p>1: Cafés et restaurants</p> <p>2: Etablissements d'intermédiation financières</p>
------------------------------	--

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier - Février	Priorité nationale 1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Autorisation d'exercice pour ARP 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.
Mars	Programmation libre	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Avril - Mai – Juin - Juillet	Priorité nationale 2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Affiliation des entreprises à la CNSS ; - Immatriculation des salariés ; - Déclaration des salaires ; - AMO ; - Assurance contre les Accidents du travail ; 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Aout	Programmation libre	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Septembre	<u>Priorité régionale 1 :</u> Cafés et restaurants	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Sécurité sociale ; - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Octobre - Novembre	<u>Priorité régionale 2 :</u> Etablissements d'intermédiation financière	

Mois	Action	Aspects à vérifier
Décembre	Visites de suivi	<ul style="list-style-type: none">- S'assurer de l'application des observations soulevées lors des visites antérieures des établissements dans le cadre de la mise en œuvre des priorités nationales ;- Taux de conformité des établissements visités;- Les observations reconvertis en mise en demeure ;- Les observations reconvertis en procès-verbaux.

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle Casa Anfa :

- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Casa El Fida Mers Sultan
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Casa EL Hay El Hassani Ain Chock
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Casa Ain Sebaa Hay Mohammadi
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Casa Bernoussi Zenata
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Casa Ben M'Sik sidi Othmane
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Casa Nouacer
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Mohammadia
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Settat
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Benslimane
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Berrechid
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'El Jadida

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2019

Démarche :

En adoptant une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux pour l'élaboration du PNIT, le plan de 2019 a défini comme objectifs stratégiques, le renforcement du contrôle des activités et secteurs à caractère précaire, et l'augmentation du taux de la couverture dans le domaine de la protection sociale.

A cet effet, le PNIT au titre de cette année a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 6- Evaluation du PNIT au titre de l'année 2018 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 7- Proposition des priorités du PNIT au titre de l'année 2019 à travers :
 - ✓ Une discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Un échange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 8- Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et évaluer le PNIT 2018 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales) ;
- 9- Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT ;
- 10- Mise en œuvre du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des canevas détaillant les aspects juridiques à contrôler lors de l'exécution de chaque priorité nationale ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Casa et région	Casa Anfa	
	Casa Ain Chock	Casa Hay Mohammadi
	Casa Bernoussi	Mohamadia
	Casa ben M'sik	Settat
	Casa Fida	Berrechid
	Ben Slimane	Casa Nouacer
	El Jadida	

Priorités nationales :	<p>1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).</p> <p>2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.</p>
-------------------------------	--

Priorités régionales :	<p>1 : Institutions représentatives du personnel et règlement intérieur.</p> <p>2 : Lutte contre le travail des enfants.</p>
-------------------------------	--

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier - Février	Priorité nationale 1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Autorisation d'exercice des ARP 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.
Mars	Programmation libre	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Avril - Mai – Juin - Juillet	Priorité nationale 2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Affiliation des entreprises à la CNSS ; - Immatriculation des salariés ; - Déclaration des salaires ; - AMO ; - Assurance contre les Accidents du travail ; 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Aout	Programmation libre	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Septembre - Octobre	<u>Priorité régionale 1:</u> Institutions représentatives du personnel et règlement intérieur.	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Sécurité sociale ; - Comité d'entreprise ; - délégué du personnel ; - délégué syndical ; - Elaboration et conformité du règlement intérieur
Novembre	<u>Priorité régionale 2:</u> Lutte contre le travail des enfants.	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Age minimum d'admission au travail ; - Condition du travail ; - Travail des mineurs.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Décembre	Visites de suivi	<ul style="list-style-type: none">- S'assurer de l'application des observations soulevées lors des visites antérieures des établissements dans le cadre de la mise en œuvre des priorités nationales ;- Taux de conformité des établissements visités;- Les observations reconvertis en mise en demeure ;- Les observations reconvertis en procès-verbaux.

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Rabat :

- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Salé
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Skhirat- Témara
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Khemisset
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Kenitra
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Sidi Kacem
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Sidi Slimane

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2019

Démarche :

En adoptant une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux pour l'élaboration du PNIT, le plan de 2019 a défini comme objectifs stratégiques, le renforcement du contrôle des activités et secteurs à caractère précaire, et l'augmentation du taux de la couverture dans le domaine de la protection sociale.

A cet effet, le PNIT au titre de cette année a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 11-** Evaluation du PNIT au titre de l'année 2018 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 12-** Proposition des priorités du PNIT au titre de l'année 2019 à travers :
 - ✓ Une discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Un échange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 13-** Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et évaluer le PNIT 2018 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales) ;
- 14-** Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT ;
- 15-** Mise en œuvre du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des canevas détaillant les aspects juridiques à contrôler lors de l'exécution de chaque priorité nationale ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Rabat et région	Rabat
	Skhirat-Témara
	Kénitra
	Salé
	Sidi kacem
	Khemisset
	Sidi slimane

Priorités nationales:	<p>1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).</p> <p>2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.</p>
------------------------------	--

Priorités régionales:	<p>1: Salaire (Smig, périodicité de paiement, jours feries, congé annuel payé, ...) ;</p> <p>2: Prévention des risques professionnels (Risque : Incendie).</p>
------------------------------	--

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier - Février	<u>Priorité nationale 1 :</u> Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Autorisation d'exercice pour ARP 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.
Mars	Programmation libre	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Avril - Mai – Juin - Juillet	<u>Priorité nationale 2 :</u> Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Affiliation des entreprises à la CNSS ; - Immatriculation des salariés ; - Déclaration des salaires ; - AMO ; - Assurance contre les Accidents du travail ; 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Aout	Programmation libre	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Avril - Mai – Juin - Juillet	<u>Priorité régionale 1</u> : Salaire (Smig, périodicité de paiement, jours fériés, congé annuel payé, ...).	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salaire; - jours fériés; - congé annuel payé - Durée de travail ; - Contrat de travail ;
Septembre - Octobre - Novembre	<u>Priorité régionale 2</u> : Prévention des risques professionnels (Risque : Incendie).	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Sécurité sociale ; - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; - moyens de protections individuelles et collectives.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Décembre	Visites de suivi	<ul style="list-style-type: none">- S'assurer de l'application des observations soulevées lors des visites antérieures des établissements dans le cadre de la mise en œuvre des priorités nationales ;- Taux de conformité des établissements visités;- Les observations reconvertis en mise en demeure ;- Les observations reconvertis en procès-verbaux.

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Marrakech :

- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Kelaa des Sraghna
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'Essaouira
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Rhamna
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Safi

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2019

Démarche :

En adoptant une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux pour l'élaboration du PNIT, le plan de 2019 a défini comme objectifs stratégiques, le renforcement du contrôle des activités et secteurs à caractère précaire, et l'augmentation du taux de la couverture dans le domaine de la protection sociale.

A cet effet, le PNIT au titre de cette année a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 16-** Evaluation du PNIT au titre de l'année 2018 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 17-** Proposition des priorités du PNIT au titre de l'année 2019 à travers :
 - ✓ Une discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Un échange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 18-** Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et évaluer le PNIT 2018 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales) ;
- 19-** Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT ;
- 20-** Mise en œuvre du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des canevas détaillant les aspects juridiques à contrôler lors de l'exécution de chaque priorité nationale ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Marrakech et région	Marrackech	
	Essaouira	El kelaa
	Rhamna	Safi

Priorités nationales :	<p>1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).</p> <p>2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.</p>
-------------------------------	--

Priorités régionales :	<p>1: Contrôle de la santé et de la sécurité au travail pour la prévention des incendies et explosions.</p>
-------------------------------	--

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier - Février	<u>Priorité nationale 1 :</u> Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Autorisation d'exercice pour ARP 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.
Mars	Programmation libre	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Avril - Mai – Juin - Juillet	<u>Priorité nationale 2 :</u> Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Affiliation des entreprises à la CNSS ; - Immatriculation des salariés ; - Déclaration des salaires ; - AMO ; - Assurance contre les Accidents du travail ; 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Aout	Programmation libre	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Septembre - Octobre - Novembre	<p><u>Priorité régionale 1</u> : Contrôle de la santé et de la sécurité au travail pour la prévention des incendies et explosions.</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Sécurité sociale ; - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Décembre	Visites de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de l'application des observations soulevées lors des visites antérieures des établissements dans le cadre de la mise en œuvre des priorités nationales ; - Taux de conformité des établissements visités; - Les observations reconvertis en mise en demeure ; - Les observations reconvertis en procès-verbaux.

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Tanger :

- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Tétouan
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Larache
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Chefchaouen
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'Al Hoceima

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2019

Démarche :

En adoptant une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux pour l'élaboration du PNIT, le plan de 2019 a défini comme objectifs stratégiques, le renforcement du contrôle des activités et secteurs à caractère précaire, et l'augmentation du taux de la couverture dans le domaine de la protection sociale.

A cet effet, le PNIT au titre de cette année a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 21-** Evaluation du PNIT au titre de l'année 2018 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 22-** Proposition des priorités du PNIT au titre de l'année 2019 à travers :
 - ✓ Une discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Un échange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 23-** Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et évaluer le PNIT 2018 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales) ;
- 24-** Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT ;
- 25-** Mise en œuvre du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des canevas détaillant les aspects juridiques à contrôler lors de l'exécution de chaque priorité nationale ;

Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Tanger et région	Tanger
	Tétouan
	Larache
	Chefchaoun
	AlHoceima

Priorités nationales:	<p>1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).</p> <p>2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.</p>
------------------------------	--

Priorités régionales:	<p>1: Contrôle des conditions de travail et des dispositions de santé et de sécurité au travail (secteur du textile et de l'habillement).</p>
------------------------------	--

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier - Février	Priorité nationale 1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Autorisation d'exercice pour ARP 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.
Mars	Programmation libre	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Avril - Mai – Juin - Juillet	Priorité nationale 2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Affiliation des entreprises à la CNSS ; - Immatriculation des salariés ; - Déclaration des salaires ; - AMO ; - Assurance contre les Accidents du travail ; 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Aout	Programmation libre	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Septembre - Octobre - Novembre	<p><u>Priorité régionale 1</u> : Contrôle des conditions de travail et des dispositions de santé et de sécurité au travail (secteur du textile et de l'habillement).</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Sécurité sociale ; - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Décembre	Visites de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de l'application des observations soulevées lors des visites antérieures des établissements dans le cadre de la mise en œuvre des priorités nationales ; - Taux de conformité des établissements visités; - Les observations reconvertis en mise en demeure ; - Les observations reconvertis en procès-verbaux.

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Fès :

- Direction régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Fès Boulmane
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Sefrou
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Meknès
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'Ifrane
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Taza
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Taounate

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2019

Démarche :

En adoptant une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux pour l'élaboration du PNIT, le plan de 2019 a défini comme objectifs stratégiques, le renforcement du contrôle des activités et secteurs à caractère précaire, et l'augmentation du taux de la couverture dans le domaine de la protection sociale.

A cet effet, le PNIT au titre de cette année a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 26-** Evaluation du PNIT au titre de l'année 2018 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 27-** Proposition des priorités du PNIT au titre de l'année 2019 à travers :
 - ✓ Une discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Un échange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 28-** Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et évaluer le PNIT 2018 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales) ;
- 29-** Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT ;
- 30-** Mise en œuvre du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des canevas détaillant les aspects juridiques à contrôler lors de l'exécution de chaque priorité nationale ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Fès et région	FES	
	SEFROU	TAZA
	MEKNES	TAOUNATE
	IFRANE	

Priorités nationales:	<p>1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).</p> <p>2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.</p>
------------------------------	--

Priorités régionales:	<p>1: Couvrir les établissements opérants dans le secteur du BTP.</p> <p>2: Conditions de travail dans le secteur : Agricole, Agro-alimentaire.</p>
------------------------------	---

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier - Février	Priorité nationale 1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Autorisation d'exercice pour ARP 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.
Mars	Programmation libre	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Avril - Mai – Juin - Juillet	Priorité nationale 2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Affiliation des entreprises à la CNSS ; - Immatriculation des salariés ; - Déclaration des salaires ; - AMO ; - Assurance contre les Accidents du travail ; 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Aout	Programmation libre	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Septembre	<p><u>Priorité régionale 1 :</u> Couvrir les établissements opérants dans le secteur du BTP. atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de prévention ; - Evaluation des risques ; - Vérification des engins (les grues,...) ; - Risques liés à la conduite d'engins de levage et toutes machines dangereuses ; - Prévention des risques professionnelles notamment la chute des hauteurs ; - Prévention des risques physiques et chimiques ; - Moyens de protections collectives et individuelles; - Salaire - Conditions d'hygiène et de sécurité. -Protection sociales (CNSS, AT, AMO) ;
Octobre - Novembre	<p><u>Priorité régionale 2 :</u> Conditions de travail dans le secteur : Agricole, Agro-alimentaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - SMIG ; - Prime d'ancienneté ; - Périodicité de paiement des salaires ; - Protection sociale (CNSS, AT, AMO,...)

Mois	Action	Aspects à vérifier
Décembre	Visites de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de l'application des observations soulevées lors des visites antérieures des établissements dans le cadre de la mise en œuvre des priorités nationales ; - Taux de conformité des établissements visités; - Les observations reconvertis en mise en demeure ; - Les observations reconvertis en procès-verbaux.

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de l'Oriental :

- Direction régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'Oujda
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Berkane
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Taourirte
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Nador
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Guercif

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2019

Démarche :

En adoptant une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux pour l'élaboration du PNIT, le plan de 2019 a défini comme objectifs stratégiques, le renforcement du contrôle des activités et secteurs à caractère précaire, et l'augmentation du taux de la couverture dans le domaine de la protection sociale.

A cet effet, le PNIT au titre de cette année a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 31-** Evaluation du PNIT au titre de l'année 2018 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 32-** Proposition des priorités du PNIT au titre de l'année 2019 à travers :
 - ✓ Une discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Un échange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 33-** Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et évaluer le PNIT 2018 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales) ;
- 34-** Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT ;
- 35-** Mise en œuvre du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des canevas détaillant les aspects juridiques à contrôler lors de l'exécution de chaque priorité nationale ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Oriental	Oujda
	Berkane
	Nador
	Taourirte
	Guercif

Priorités nationales:	<p>1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).</p> <p>2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.</p>
------------------------------	--

Priorités régionales:	1: Secteurs touristiques, professions libérales et services.
------------------------------	---

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier - Février	Priorité nationale 1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Autorisation d'exercice pour ARP 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.
Mars	Programmation libre	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Avril - Mai – Juin - Juillet	Priorité nationale 2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Affiliation des entreprises à la CNSS ; - Immatriculation des salariés ; - Déclaration des salaires ; - AMO ; - Assurance contre les Accidents du travail ; 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Aout	Programmation libre	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Septembre - Octobre - Novembre	<u>Priorité régionale 1</u> : Secteurs touristiques, professions libérales et services.	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Sécurité sociale ; - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Décembre	Visites de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de l'application des observations soulevées lors des visites antérieures des établissements dans le cadre de la mise en œuvre des priorités nationales ; - Taux de conformité des établissements visités; - Les observations reconvertis en mise en demeure ; - Les observations reconvertis en procès-verbaux.

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Laayoune :

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion
Professionnelle de Laayoune

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2019

Démarche :

En adoptant une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux pour l'élaboration du PNIT, le plan de 2019 a défini comme objectifs stratégiques, le renforcement du contrôle des activités et secteurs à caractère précaire, et l'augmentation du taux de la couverture dans le domaine de la protection sociale.

A cet effet, le PNIT au titre de cette année a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 36-** Evaluation du PNIT au titre de l'année 2018 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 37-** Proposition des priorités du PNIT au titre de l'année 2019 à travers :
 - ✓ Une discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Un échange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 38-** Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et évaluer le PNIT 2018 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales) ;
- 39-** Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT ;
- 40-** Mise en œuvre du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des canevas détaillant les aspects juridiques à contrôler lors de l'exécution de chaque priorité nationale ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Laayoune et région

Laayoune

Priorités nationales:

- 1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).
- 2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.

Priorités régionales:

- 1: Contrôle des établissements d'enseignement Privé

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier - Février	<u>Priorité nationale 1 :</u> Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Autorisation d'exercice pour ARP 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.
Mars	Programmation libre	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Avril - Mai – Juin - Juillet	<u>Priorité nationale 2 :</u> Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Affiliation des entreprises à la CNSS ; - Immatriculation des salariés ; - Déclaration des salaires ; - AMO ; - Assurance contre les Accidents du travail ; 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Aout	Programmation libre	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Septembre - Octobre - Novembre	<u>Priorité régionale 1</u> : Contrôle des établissements d'enseignement Privé	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Sécurité sociale ; - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Décembre	Visites de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de l'application des observations soulevées lors des visites antérieures des établissements dans le cadre de la mise en œuvre des priorités nationales ; - Taux de conformité des établissements visités; - Les observations reconvertis en mise en demeure ; - Les observations reconvertis en procès-verbaux.

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Dakhla Oued Eddahab :

- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion
Professionnelle de Dakhla

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2019

Démarche :

En adoptant une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux pour l'élaboration du PNIT, le plan de 2019 a défini comme objectifs stratégiques, le renforcement du contrôle des activités et secteurs à caractère précaire, et l'augmentation du taux de la couverture dans le domaine de la protection sociale.

A cet effet, le PNIT au titre de cette année a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 41-** Evaluation du PNIT au titre de l'année 2018 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 42-** Proposition des priorités du PNIT au titre de l'année 2019 à travers :
 - ✓ Une discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Un échange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 43-** Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et évaluer le PNIT 2018 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales) ;
- 44-** Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT ;
- 45-** Mise en œuvre du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des canevas détaillant les aspects juridiques à contrôler lors de l'exécution de chaque priorité nationale ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Dakhla oued Eddahab et région

Dakhla

Priorités nationales :

- 1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).
- 2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.

Priorités régionales :

- 1: Contrôles des activités des services touristiques - cafés

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier - Février	Priorité nationale 1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Autorisation d'exercice pour ARP 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.
Mars	Programmation libre	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Avril - Mai – Juin - Juillet	Priorité nationale 2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Affiliation des entreprises à la CNSS ; - Immatriculation des salariés ; - Déclaration des salaires ; - AMO ; - Assurance contre les Accidents du travail ; 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Aout	Programmation libre	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Septembre - Octobre - Novembre	<u>Priorité régionale 1</u> : Contrôles des activités des services touristiques – cafés	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Sécurité sociale ; - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Décembre	Visites de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de l'application des observations soulevées lors des visites antérieures des établissements dans le cadre de la mise en œuvre des priorités nationales ; - Taux de conformité des établissements visités; - Les observations reconvertis en mise en demeure ; - Les observations reconvertis en procès-verbaux.

**Direction Régionale du Travail et de
l'Insertion Professionnelle de Guelmim
Oued Nounne :**

- Direction provinciale du Travail et de
l'Insertion Professionnelle de TanTan :

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2019

Démarche :

En adoptant une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux pour l'élaboration du PNIT, le plan de 2019 a défini comme objectifs stratégiques, le renforcement du contrôle des activités et secteurs à caractère précaire, et l'augmentation du taux de la couverture dans le domaine de la protection sociale.

A cet effet, le PNIT au titre de cette année a été arrêté suite aux étapes suivantes :

46- Evaluation du PNIT au titre de l'année 2018 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;

47- Proposition des priorités du PNIT au titre de l'année 2019 à travers :

- ✓ Une discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
- ✓ Un échange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;

48- Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :

- ✓ Présenter et évaluer le PNIT 2018 ;
- ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales) ;

49- Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT ;

50- Mise en œuvre du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des canevas détaillant les aspects juridiques à contrôler lors de l'exécution de chaque priorité nationale ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Guelmim Oued Nounne et région

Tan Tan

Priorités nationales:

- 1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).
- 2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.

Priorités régionales:

- 1: Société de gardiennage et de nettoyage.
- 2: Professions libérales, services et Bâtiments.

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier - Février	<u>Priorité nationale 1</u> : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Autorisation d'exercice pour ARP 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.
Mars	<u>Priorité régionale 1</u> : Société de gardiennage et de nettoyage.	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Avril - Mai – Juin - Juillet	<u>Priorité nationale 2</u> : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Affiliation des entreprises à la CNSS ; - Immatriculation des salariés ; - Déclaration des salaires ; - AMO ; - Assurance contre les Accidents du travail ; 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Aout	Programmation libre	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Septembre - Octobre - Novembre	<u>Priorité régionale 2</u> : Professions libérales, services et Bâtiments	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Sécurité sociale ; - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Décembre	Visites de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de l'application des observations soulevées lors des visites antérieures des établissements dans le cadre de la mise en œuvre des priorités nationales ; - Taux de conformité des établissements visités; - Les observations reconvertis en mise en demeure ; - Les observations reconvertis en procès-verbaux.

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Daraa Tafilalet:

- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'Errachidia
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'Ouarzazate

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2019

Démarche :

En adoptant une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux pour l'élaboration du PNIT, le plan de 2019 a défini comme objectifs stratégiques, le renforcement du contrôle des activités et secteurs à caractère précaire, et l'augmentation du taux de la couverture dans le domaine de la protection sociale.

A cet effet, le PNIT au titre de cette année a été arrêté suite aux étapes suivantes :

51- Evaluation du PNIT au titre de l'année 2018 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;

52- Proposition des priorités du PNIT au titre de l'année 2019 à travers :

- ✓ Une discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
- ✓ Un échange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;

53- Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :

- ✓ Présenter et évaluer le PNIT 2018 ;
- ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales) ;

54- Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT ;

55- Mise en œuvre du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des canevas détaillant les aspects juridiques à contrôler lors de l'exécution de chaque priorité nationale ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Daraa Tafilalet et région	Errachidia
	Ouarzazate

Priorités nationales:	<p>1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).</p> <p>2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.</p>
------------------------------	--

Priorités régionales:	<p>1: Secteur du tourisme</p> <p>2: B.T.P</p>
------------------------------	---

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier - Février	<u>Priorité nationale 1 :</u> Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Autorisation d'exercice pour ARP 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.
Mars	Programmation libre	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Avril - Mai – Juin - Juillet	<u>Priorité nationale 2 :</u> Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Affiliation des entreprises à la CNSS ; - Immatriculation des salariés ; - Déclaration des salaires ; - AMO ; - Assurance contre les Accidents du travail ; 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Aout	Programmation libre	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Septembre - Octobre	<u>Priorité régionale 1</u> : Secteur du tourisme	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Sécurité sociale ; - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Novembre	<u>Priorité régionale 2</u> : B.T.P	

Mois	Action	Aspects à vérifier
Décembre	Visites de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de l'application des observations soulevées lors des visites antérieures des établissements dans le cadre de la mise en œuvre des priorités nationales ; - Taux de conformité des établissements visités; - Les observations reconvertis en mise en demeure ; - Les observations reconvertis en procès-verbaux.

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Beni Mellal- khenifra :

- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Beni Mellal
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Khenifra
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Fkih ben Saleh
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Khouribga

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2019

Démarche :

En adoptant une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux pour l'élaboration du PNIT, le plan de 2019 a défini comme objectifs stratégiques, le renforcement du contrôle des activités et secteurs à caractère précaire, et l'augmentation du taux de la couverture dans le domaine de la protection sociale.

A cet effet, le PNIT au titre de cette année a été arrêté suite aux étapes suivantes :

56- Evaluation du PNIT au titre de l'année 2018 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;

57- Proposition des priorités du PNIT au titre de l'année 2019 à travers :

- ✓ Une discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
- ✓ Un échange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;

58- Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :

- ✓ Présenter et évaluer le PNIT 2018 ;
- ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales) ;

59- Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT ;

60- Mise en œuvre du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
 - Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
 - Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
 - Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
 - Envoyer des canevas détaillant les aspects juridiques à contrôler lors de l'exécution de chaque priorité nationale ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Beni Mellal khenifra	Beni Mellal
	Khenifra
	Fkih ben Saleh
	Khouribga

Priorités nationales:	<p>1 : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).</p> <p>2 : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.</p>
------------------------------	--

Priorités régionales:	<p>1 : Les établissements opérants dans les secteurs : Les Unités de trituration des olives et l'extraction de l'huile, les Cafés et restaurants, les agences d'assurances.</p>
------------------------------	--

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier - Février	<u>Priorité nationale 1</u> : Contrôle des agences de recrutement privées (entreprises d'emploi temporaire et agences d'intermédiation en matière de recrutement).	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Autorisation d'exercice pour ARP 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.
Mars	Programmation libre	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Avril - Mai – Juin - Juillet	<u>Priorité nationale 2</u> : Couverture sociale et médicale, et assurance contre les accidents du travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Affiliation des entreprises à la CNSS ; - Immatriculation des salariés ; - Déclaration des salaires ; - AMO ; - Assurance contre les Accidents du travail ; 	Conserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Aout	Programmation libre	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Septembre - Octobre - Novembre	<p><u>Priorité régionale 1</u> : Les établissements opérants dans les secteurs : Les Unités de trituration des olives et l'extraction de l'huile, les Cafés et restaurants, les agences d'assurances.</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Sécurité sociale ; - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Décembre	Visites de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de l'application des observations soulevées lors des visites antérieures des établissements dans le cadre de la mise en œuvre des priorités nationales ; - Taux de conformité des établissements visités; - Les observations reconvertis en mise en demeure ; - Les observations reconvertis en procès-verbaux.